

**PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

SESSION 2011

CAS PRATIQUE SUR UN SUJET DE DROIT CIVIL OU DE PROCEDURE CIVILE

Enoncé du cas pratique :

Monsieur Pothier décide de louer un chalet dans les Alpes pour se reposer en famille au printemps 2011. Sur internet, il tombe sur l'annonce suivante :

« Particulier loue chalet de 220 m², situé en pleine forêt, du 1^{er} avril au 20 avril 2011 pour 300 euros, tout compris. »

Enthousiasmé, Monsieur Pothier loue immédiatement le chalet, et envoie un acompte de 100 euros au propriétaire. Le 1^{er} avril, lorsque Monsieur Pothier prend possession du chalet, il se rend compte que celui-ci est bien situé en pleine forêt, mais n'a pas l'eau courante, le point d'eau potable le plus proche étant à près d'un kilomètre ! Monsieur Pothier, très déçu, renonce à s'y installer et décide de rentrer chez lui avec sa petite famille. (14 points)

Quelques jours après, Monsieur Pothier heurte avec la remorque accrochée à l'arrière de son véhicule un autostoppeur de 18 ans, qui essayait de se faire prendre en gesticulant au milieu de la chaussée, et le blesse grièvement. (6 points)

Résolvez les difficultés posées par l'ensemble de ce cas.